

# La violence fondée sur le genre comme un nouveau domaine de criminalité en vertu des traités de l'Union européenne\*

## Proposition

La proposition du Parlement européen de considérer comme un domaine de criminalité la violence fondée sur le genre pourrait être très avantageuse pour l'Union européenne. Les avantages économiques atteindraient à eux seuls environ **25 milliards d'euros par an** à court terme et **54 milliards d'euros par an** à long terme.

À cela s'ajoutent de nombreux autres avantages qu'il est impossible de chiffrer, comme une meilleure protection des **droits fondamentaux** et la réduction des **inégalités de genre**. L'ensemble des avantages de cette proposition pourrait être dynamisé par l'action de l'Union européenne en faveur de l'extension du **mandat des organismes pour l'égalité de traitement**, de l'amélioration de la **qualité des enquêtes et des données administratives** et du soutien à **l'éducation et à la formation**.

## Valeur ajoutée européenne de la proposition

Un droit européen cohérent en matière d'égalité de genre et de non-discrimination	✓
Une vision et une gestion harmonisées de la violence fondée sur le genre entre tous les États membres	✓ ✓
La protection des victimes	✓ ✓
La prévention de la violence fondée sur le genre	✓
La poursuite en justice des responsables	✓ ✓

Source: *Gender-based violence as a new area of crime listed under Article 83(1) TFEU*, European Added Value Assessment, EPRS, 2021.

\*Article 83, paragraphe 1, du TFUE